

"COLLEGE AU CINEMA EN ALSACE"

Pourquoi ?

Développer une politique de sensibilisation et d'éveil artistique du jeune public en adhérant à l'opération nationale d'éducation à l'image "Collège au Cinéma", destinée à former le regard des collégiens aux œuvres remarquables du 7^{ème} Art, mise en œuvre à l'initiative du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec le Centre National de la Cinématographie.

Pour qui ?

Les collèges du Haut-Rhin.

Pour quelles opérations ?

Projections de 6 films durant l'année scolaire (3 par niveau, 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}) en version originale, dans des salles de cinéma après étude de l'œuvre avec un enseignant volontaire formé à cet effet, avec l'appui de documents pédagogiques créés et financés par le Centre National de la Cinématographie. Les collèges inscrits dans le dispositif s'engagent à respecter son cahier des charges.

Combien ?

Prise en charge du coût total du billet d'entrée, soit 2,50 €, hors toute dépense liée aux frais de transport.

Comment ?

Le Département verse une dotation à l'association Alsace Cinémas, qui met en œuvre et coordonne le dispositif au niveau des deux départements. L'association rembourse ensuite les cinémas dans la limite du nombre d'élèves impartis à chaque établissement.

Contact :

Service de la Coordination de l'Action Culturelle et des Publics

Stéphanie BUND Tél : 03 89 22 90 15

bund@haut-rhin.fr